



**MUNICIPALITE DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH  
PROVINCE DE QUEBEC**

**1 – SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 9 janvier 2024, à 19 h à la salle Les Générations, au 41 chemin du Village.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 – Madame Cathy Fontaine
- Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
- Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon
- Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau
- Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie
- Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h 00

**2 – ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
  - 3.1. Séance extraordinaire du 19 décembre 2023;
  - 3.2. Séance extraordinaire (budget-PTI) du 19 décembre 2023;
4. Gestion administrative et financière;
  - 4.1. Approbation des comptes payés de décembre 2023;
  - 4.2. Approbation des comptes à payer en janvier 2024 ;
  - 4.3. Autoriser des frais d'adhésion, d'entente et d'abonnement;
  - 4.4. Autoriser un soutien financier;
  - 4.5. Modification et adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2024 ;
5. Législation;
  - 5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur le taux de taxes et compensations pour l'année 2024 ;
6. Voirie, réseau routier et Transport
  - 6.1. Approbation de l'utilisation des compensations du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier 2023;
7. Hygiène du milieu
  - 7.1. Autoriser le paiement de la facture à PJH inc.;
8. Aménagement, Urbanisme et Développement;
  - 8.1. Autoriser le paiement à la MRC de Kamouraska ;

- 8.2. Demande de prolongation du délai en vertu des nouvelles dispositions du PL16 ;
- 8.3. Désignation des inspecteurs régionaux et des inspecteurs suppléants MRC ;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

### **3 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **RÉS. 001–2024 3.01 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 19 décembre 2023 à 18 h 45 et respectant le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉS. 002–2024 3.01 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 19 décembre 2023 à 19 h 00 et respectant le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 19 h 00 pour l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et le Programme triennal d'immobilisations tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **4 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

#### **RÉS. 003 – 2024 4.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes payés de décembre 2023, pour un montant 26 669,36\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes à payer en janvier 2024, pour un montant de 65 493.58\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JANVIER 2024		
Avantis BMR	Quincaillerie divers	318.04 \$
Poste Canada	Info Express 2023	46.70 \$
Artisan du Web	Formation pour la gestion et maintenance du site web	292.50 \$
Chuck & Co	Archivage Bilan de départ	1 724.63 \$
Entretien Commercial Boucher	Entretien ménagé décembre 2023	379.42 \$
Buro Citation	Copie facturable lexmark et canon	393.84 \$
Bruser	Étude préliminaire primeau résolution no 156-2023	5 322.19 \$
Société Via	Collecte matières recyclable - décembre	281.45 \$
Gaetan Miville	Soudure rampe et trailler et déneig. des entrées cours municipalité	2 069.55 \$
MRC Kamouraska	Honoraire FOM demande de révision d'évaluation par la FOM et travaux branche 10 de la rivière St-Jean	3 638.72 \$
G.Lemieux et Fils inc.	Gravier et location camion garage municipal	4 261.11 \$
Garon, Lévesque, Gagnon St-Pierre se	Honoraire prof. Acte de servitude- coin Chapais et Portage	952.29 \$
Fédération Québécoise des municipalit	Honoraires mise aux normes du traitement des eaux usées	505.04 \$
Co-Éco	Frais écocentre LaPocatière	77.03 \$
Plomberie RB et Fils	Garage puits et fosse septique + location pompe Biofosse	2 565.07 \$
Architecture Daniel Dumont	Analyse et estimation pour subv. Chalet des loisirs	1 006.03 \$
Pièces Doiron	Lave-Glace	18.17 \$
Ress. naturelles et forêts Qc	Avis de mutations	15.00 \$
Location d'outillage J.C Hudon	Achats divers: chaine, lime, gant, boulon, huile...	249.51 \$
Ville de Rivière-du-loup	Enfouissements de novembre 2023	1 478.28 \$
Aquatech	Honoraires professionnels -Entretien et surveillance novembre 2023	1 689.75 \$
Arpentage Côte-Du-Sud	Certificat de localisation 133 chemin du Village	1 724.63 \$
Atria	Licence mensuelle et sauvegarde et protection en ligne	179.36 \$
PG Solution	Pour Aurora MAJ de la paie et formation de groupe	4 311.56 \$
Steve Lemieux	formation mise à jour du rôle et PG	137.97 \$
Base 132	Cadre	45.99 \$
Ferme Donald Pelletier	Déneigement chemins	31 809.75 \$
	Sous-total	65 493.58 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2023		
Hydro-Québec	Éclairage public	145.77 \$
Vidéotron	Téléphonie administration et voirie	202.41 \$
Visa Desjardins	Dépense divers: essence, renouvellement Planet Hoste	2 394.55 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-	Au 2023-12-31	14 728.19 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2023-12-31	9 198.44 \$
	Sous-total	26 669.36 \$
GRAND TOTAL		92 162.94 \$

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année nous renouvelons nos adhésions, ententes et abonnements;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions, ententes et abonnements préalablement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité renouvèle son adhésion annuelle pour :

- Réseau Biblio Bas-Saint-Laurent – 3 662 \$
- PG Solution Contrat annuel 2024 – 8 082.74 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 006 – 2024**

**4.04 AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONS ET DE COMMANDITES**

Après étude des demandes de soutien financier, de dons et de commandites reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité retienne la demande suivante :

- Collège Ste-Anne – Prix de fin d'année 50 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS.007-2024**

**4.05 MODIFICATION ET ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU QUE** le calendrier 2024 a été adopté lors de la séance du 7 novembre 2023 et qu'il y a lieu de le modifier;

**ATTENDU QUE** les séances auront lieu le premier (1<sup>er</sup>) lundi ouvrable de chaque mois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le nouveau calendrier 2024 ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Elles débiteront à 19 h 00 et se tiendront à la Salle « Les Générations », située au 41, chemin du Village à Saint-Onésime-d'Ixworth :

Le mardi 9 janvier	Le lundi 8 juillet
Le lundi 5 février	Le lundi 12 août
Le lundi 4 mars	Le lundi 9 septembre
Le lundi 8 avril	Le lundi 7 octobre
Le lundi 6 mai	Le lundi 4 novembre
Le lundi 3 juin	Le lundi 2 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, dans l'InfOnésime et en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, et ce, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 5 – LÉGISLATION

### AVIS DE MOTION

#### 5.01. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Madame la conseillère Marie-Josée Hudon donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil un règlement sur les taux de taxes et de compensations pour l'année 2024 sera adopté.

Madame la conseillère Marie-Josée Hudon invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption.

## 6 – VOIRIE, RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

### RÉS. 008 – 2024

#### 6.01 APPROBATION DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2023

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 179 851 \$, pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de la page S51-3 des états financiers identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est proposé par madame la conseillère Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 7 – HYGIÈNE DU MILIEU

### RÉS. 009 – 2024

#### 7.01 AUTORISER LE PAIEMENT DE FACTURE À PJH INC.

**CONSIDÉRANT QUE** PJH Inc. a organisé et coordonné la phase 1 du projet de l'agrandissement du garage municipal qui inclut la fondation de béton, le forage du puits, l'installation septique, et le plombier;

**CONSIDÉRANT QUE** la fosse septique a été installée et fournie par PJH Inc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** payer la facture N° 1918 au montant de 27 377.85 \$ taxes incluses à PJH

Inc. pour la coordination de la phase 1 du projet d'agrandissement du garage municipal, la surveillance du chantier et pour l'achat et l'installation du système septique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **RÉS. 010 - 2024 8.01.- AUTORISER LE PAIEMENT DE FACTURE À LA MRC DE KAMOURASKA**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'inspection régionale est assuré par la MRC de Kamouraska;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de transactions a augmenté depuis quelques années et que plusieurs constructions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail du département d'inspection régionale est directement concerné par cette recrudescence;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** payer la facture N° 7367 au montant de 10 324.13 \$ à MRC de Kamouraska pour le service d'inspection régionale 2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RÉS. 011 - 2024 8.02.- DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI EN VERTU DES NOUVELLES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI 16 (PL 16)**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska est entré en vigueur le 24 novembre 2016;

**ATTENDU QUE** le chantier de la révision des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est en marche et que l'échéancier est respecté;

**ATTENDU QUE** les règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth datent de 1990 et que la municipalité est consciente que les dispositions qui s'y trouvent sont désuètes et méritent une révision complète en regard des besoins actuels et des enjeux rencontrés;

**ATTENDU QUE** la révision des règlements d'urbanisme des municipalités suite à l'entrée en vigueur du SADR est une nécessité qui motive la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;

**ATTENDU QUE** le projet de loi (PL) 16 ne permettra plus, au 1er mars 2024, suite au nouveau délai accordé par le MAMH, à une MRC de délivrer des certificats de conformité en regard de règlements modifiant des règlements d'urbanisme, à moins, essentiellement, que ces règlements visent la concordance au SADR;

**ATTENDU QUE** les règlements d'urbanisme nécessitent des modifications fréquentes afin de tenir compte des besoins, lesquels ont considérablement évolué depuis 1990;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska procède à la révision des règlements d'urbanisme pour seize (16) des dix-sept (17) municipalités du territoire et que le chantier est colossal;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska a procédé, en février 2022, à l'embauche d'une consultante en urbanisme qui se consacre exclusivement à la révision des règlements d'urbanisme et que l'échéancier proposé est respecté;

**ATTENDU QUE** le plan d'urbanisme révisé préliminaire, soit avant la procédure de consultation publique prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRO c A-19.1), est pratiquement terminé et que le tronc commun des règlements normatifs (permis et certificats, construction, lotissement et zonage) est très avancé;

**ATTENDU QU'**une rencontre réunissant toutes les municipalités participantes à l'entente de services avec la MRC pour la révision a eu lieu le 24 octobre dernier et que des rencontres de travail subséquentes sont prévues avec les comités de travail et les conseils municipaux pour la rédaction de dispositions particulières aux règlements normatifs, dont ceux de municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;

**ATTENDU QUE** l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme est prévue à l'hiver 2025;

**ATTENDU QUE** l'application de l'article 75 du PL16 porterait préjudice à la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth en regard de l'aménagement et du développement de son territoire, en contexte où la révision des règlements d'urbanisme est bien entamée et que l'échéancier est respecté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adresse à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une demande de prolongation de délai relativement à l'article 75 du projet de loi (PL) 16;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande que ce délai soit repoussé au 1er avril 2025;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth fasse parvenir une copie de cette résolution à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Bas-Saint-Laurent (BSL).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 012 - 2024

**8.03.- DÉSIGNATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX ET DES INSPECTEURS SUPPLÉANTS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC de Kamouraska;

**ATTENDU QUE** la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska a récemment embauché monsieur Cédric Lajoie à titre d'inspecteur régional afin d'être en mesure d'assumer des obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière;

**ATTENDU QUE** monsieur Lajoie est susceptible d'intervenir sur le territoire de l'ensemble des municipalités qui adhère à ladite entente;

**ATTENDU QUE** conséquemment, il y a lieu de confirmer l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement agissant sur notre territoire et de désigner les inspecteurs et inspectrices suppléants(es), dont l'inspecteur régional nouvellement embauché, monsieur Cédric Lajoie, au sein de l'équipe d'inspection régionale de la MRC de Kamouraska;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth nomme madame Hélène Lévesque à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement et désigne également, mesdames Barbara Gauthier et Janie Roy-Mailloux ainsi que monsieur Cédric Lajoie à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement suppléants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **9 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

**À MENTIONNER :** *LE REGISTRE POUR LES PERSONNES HABILE À VOTER QUI DEVAIT AVOIR LIEU LE JEUDI 18 JANVIER 2024 DOIT ÊTRE REPORTÉ PARCE QUE LE MAMH A REFUSÉ LE RÈGLEMENT TEL RÉDIGÉ.*

## **10 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 013- 2024** **ATTENDU QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Benoît Pilotto  
Maire

---

Nancy Lizotte  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales \_\_\_\_\_